



Conseil de
développement
économique et social
du pays et de l'agglomération
de Rennes

Les contributions
du Codespar

Le développement du bio et son impact sur les emplois

Le Grenelle de l'Environnement s'est fixé comme objectif que 6% de la surface agricole utile (SAU) soit en agriculture biologique en 2012. Cependant, pour que la filière alimentaire soit durable, il ne suffit pas d'appréhender la production, il faut prendre en compte l'ensemble de la filière "de la fourche à la fourchette" c'est-à-dire de la production à la consommation, en passant par la distribution et la commercialisation.

Au niveau régional, la part de l'agriculture bio est bien en-deçà des objectifs identifiés par le Grenelle puisqu'en 2009, elle représente seulement 2,4% de la SAU régionale et 2,9 % sur le Pays de Rennes (cf p.4). Néanmoins, on observe une croissance importante ces dernières années qui concerne aussi bien la hausse de la production que l'aval de la filière. La demande des consommateurs en produits bio a fortement progressé.

Ces facteurs interrogent les perspectives de développement du bio. S'il s'est d'abord fortement appuyé sur les circuits courts (vente à la ferme, marché, vente par internet...), désormais ce sont les grandes surfaces alimentaires qui commercialisent le plus de produits bio.

Au niveau des emplois, on constate que l'agriculture biologique est plus intensive en main-d'œuvre. En 2009, la production bio génère en Ille-et-Vilaine 661 Unités de Travail Humain (UTH) réparties sur 328 fermes.

Concernant la formation, depuis 2008, tous les cursus de l'enseignement agricole ont été adaptés pour prendre en compte l'agriculture biologique. Effectivement, la tendance n'est pas de créer des diplômes dédiés à l'agriculture biologique mais bien d'adapter les diplômes existants.

Une filière durable "de la fourche à la fourchette"	2
Un contexte favorable à l'essor du bio	3
Une production bio marginale sur le territoire	4
La massification de la production interroge les perspectives de développement du bio	5
L'évolution des emplois en lien avec l'essor du bio	6
Les besoins en formation	7
Annexes	9



Une filière durable "de la fourche à la fourchette"

Un mode de production respectueux de l'environnement et de certaines valeurs

L'agriculture biologique a été définie dès 1980 comme une "agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse"¹. Elle constitue un des 5 signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. Elle garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Le choix de produire bio repose avant tout sur une éthique pouvant être résumée par les 4 priorités² suivantes :

- Le respect des écosystèmes naturels : refus du recours aux produits chimiques de synthèse à tous les stades de fabrication d'un aliment, sélection des espèces les mieux adaptées au milieu naturel, respect des paysages ;
- Le respect de la santé humaine et animale : développement des espèces aussi proche que possible des conditions naturelles ;
- La recherche d'un développement économique cohérent : occupation équilibrée du territoire, meilleure rémunération des produits ;
- Le respect du cadre réglementaire : vérification du respect des règles par des organismes certificateurs indépendants.

Cet engagement des producteurs bio fait désormais l'objet d'une réglementation stricte qui concerne l'ensemble de la filière : la production, le transport, la distribution, l'abattage, la transformation, l'étiquetage, l'importation des pays tiers et le système de contrôle³. Au niveau de la production, la réglementation porte sur les 5 domaines suivants : l'origine, l'alimentation, les soins, le social et les conditions d'élevage (bien-être, durée de vie...). Pour obtenir le label bio, il est impératif de respecter ces critères et de se conformer aux procédures de contrôle. Les opérateurs de la filière bio sont contrôlés

L'engagement des producteurs bio fait désormais l'objet d'une réglementation stricte qui concerne l'ensemble de la filière

par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français et répondant à des critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence. En France, 5 organismes sont reconnus: Agrocert, Certipaq, Ecocert, Qualité France et SGS-ICS.

La réglementation européenne : entre assouplissement et risque de déstructuration de la filière

Dès 1991, la réglementation européenne avait reconnu l'agriculture biologique⁴. Mais depuis le 1^{er} janvier 2009, une nouvelle réglementation européenne⁵ s'impose aux Etats-membres et remplace les réglementations européenne et nationale qui prévalaient. Cette nouvelle réglementation doit permettre une meilleure visibilité du bio à l'échelle européenne grâce à la mise en place de critères communs, symbolisée par l'adoption du nouveau logo.

Elle ne peut supporter aucune adaptation au niveau national. Or, le cahier des charges européen est globalement moins strict que la réglementation française qui prévalait. Face à cet assouplissement, un nouveau label français Bio Cohérence défini par des conditions plus exigeantes que la réglementation européenne est apparu en 2011. Sa création a été permise par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne qui autorise le développement des marques privées. Cependant, le risque est de voir se développer des marques différentes, avec des critères d'attribution différents entraînant un manque de visibilité pour le consommateur et comportant un risque de déstructuration de la filière.

Logo européen de l'agriculture biologique (obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010)



¹ Loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980

² FNAB, *Agriculture biologique : évaluation d'un gisement d'emplois*, 1998

³ Agrobio 35

⁴ Règlement CEE 2092/91 du 24 juillet 1991

⁵ Règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007

Une approche environnementale sur l'ensemble de la filière

Le fait de favoriser une production respectueuse de l'environnement permet d'agir sur un levier essentiel d'amélioration de la performance énergétique. En effet la production représente le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de la chaîne alimentaire : 57% si l'on additionne l'agriculture (29%) et l'élevage (28%). Cependant, il ne suffit pas d'appréhender la production en bio. Il faut aussi prendre en compte l'aval de la filière pour éviter que des transferts de pollution s'effectuent. Par exemple, le fait d'importer des produits bio permet une diminution des émissions au niveau de la production mais ce bénéfice est annulé par les émissions générées par les transports. En réalité, cette annulation n'est pas si mécanique : chaque marchandise, en fonction du type de produits, de la nature du conditionnement, de l'organisation logistique, génère des quantités d'émissions variables⁶. Néanmoins, cela illustre la nécessité

d'appréhender la filière dans son ensemble "de la fourche à la fourchette" c'est-à-dire de la production à la consommation en passant par la distribution et la commercialisation.

46% des Français ont consommé au moins un produit biologique chaque mois au cours de l'année 2009⁷ soit une progression de 4 points par rapport à 2007.

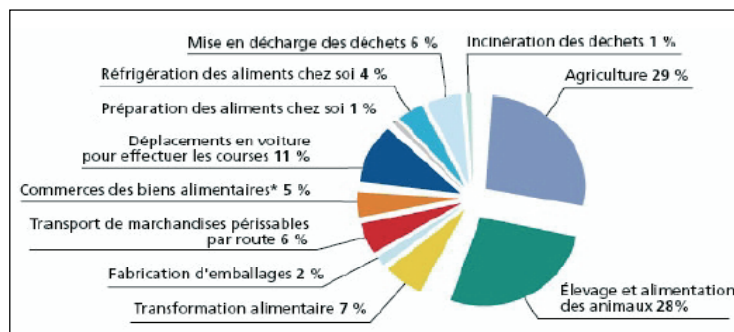
Un contexte favorable à l'essor du bio

Une demande des consommateurs en forte augmentation

La demande en produits bio a fortement progressé ces dernières années. Ainsi, 46% des Français ont consommé au moins un produit biologique chaque mois au cours de l'année 2009⁷ soit une progression de 4 points par rapport à 2007. Les motivations qui poussent à la consommation de produits bio se modifient elles aussi. Si la première raison évoquée par les consommateurs demeure la protection de leur santé, la préservation de l'environnement passe de la quatrième à la seconde place entre 2007 et 2009. Le profil des consommateurs change également. On observe, d'une part, une fidélisation des consommateurs et, d'autre part, l'arrivée de nouveaux

⁶ Civam Bretagne, *L'impact énergétique des circuits courts*, 2009

Sources d'émissions de gaz à effet de serre sur la chaîne alimentaire



Source : FRCivam. Ifen

consommateurs (20%) qui disent consommer des produits bio depuis moins de 2 ans.

Des politiques volontaristes de soutien à l'alimentation durable à tous les échelons géographiques

Au niveau européen, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC)⁸ a permis de réaffirmer ses 3 principaux objectifs :

- Une production alimentaire viable ;
- Une gestion durable des ressources naturelles et des mesures en faveur du climat ;
- Un développement territorial équilibré.

Le développement du bio apparaît comme une des pistes envisagées pour répondre à ces objectifs, à côté de laquelle figurent aussi les modifications des comportements alimentaires, le respect de la saisonnalité des produits, le développement des circuits courts ou de proximité.

Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement encourage fortement la production bio puisque l'objectif est que 6% de la surface agricole utile (SAU) soit en agriculture biologique en 2012 et 20% en 2020⁹. Or, en 2008, elle ne représentait encore que 2,2%. Un plan intitulé "Agriculture biologique : horizon 2012" a d'ailleurs été mis en place pour accompagner le développement du bio. Au niveau local, le bio apparaît comme une des orientations pour atteindre l'objectif IV du plan local de

⁷ Agence Bio, *7ème Baromètre Consommation et perception des produits biologiques*, 2010

⁸ Commission européenne, *La PAC à l'horizon 2020*, 2010

⁹ Grenelle de l'Environnement, loi du 3 août 2009

l'agriculture (PLA) du pays de Rennes¹⁰ qui vise à "s'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique".

Une production bio marginale sur le territoire

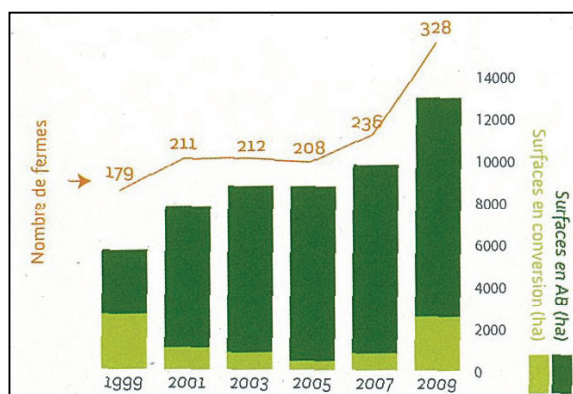
La caractérisation de la production en bio

La structure de la production bio sur le territoire est proche de la production conventionnelle. Ainsi, les 2 principales productions des fermes en bio et en conversion concernent le bovin/lait et les légumes. La production bovin/lait concerne 119 fermes bio et en conversion en Ille-et-Vilaine. D'ailleurs, l'Ille-et-Vilaine constitue le 1^{er} département laitier en France en agriculture conventionnelle et également en agriculture bio. La crise du lait a favorisé le passage au bio car pour les producteurs en système herbager, le passage au bio était assez aisé. 65 fermes se consacrent à la production de légumes soit 20% d'entre elles. Cette part est encore plus élevée que dans la production conventionnelle. Cela s'explique en partie par le développement des circuits courts qui s'appuient essentiellement sur les produits non transformés et notamment les légumes. L'investissement moindre nécessaire à la production de légumes peut constituer un autre élément d'interprétation.

En Bretagne, entre 2007 et 2009, le nombre de préparateurs certifiés bio a progressé de 35%, celui des grossistes et des intermédiaires de commerce de 41% et le nombre des magasins spécialisés bio s'est accru de 8%.

¹⁰ Accord-cadre entre la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, la SAFER Bretagne, le pays de Rennes et Rennes Métropole

Evolution du nombre de fermes et des surfaces en bio en Ille-et-Vilaine



Source : réseau GAB-FRAB

Un mode de production, encore émergent, malgré une forte croissance

En Bretagne, la part de l'agriculture bio est bien en-deçà de l'objectif de 6% de la surface agricole en 2012 défini par le Grenelle. Il faut préciser qu'en fonction du type de culture les surfaces varient fortement. En 2009, elle représente 2,6% de la SAU régionale et 2,9 % sur le Pays de Rennes. La Bretagne occupe ainsi le 9^{ème} rang au niveau national. C'est en Provence-Alpes Côte d'Azur que la part en bio est la plus élevée avec 8,7% de la SAU en 2009 (cf.annexe 1). En Bretagne, la surface en bio recouvre 35 471 hectares auxquels il faut ajouter 8 391 hectares en conversion soit 43 862 hectares. En Ille-et-Vilaine, seules 3% des fermes sont bio ou en conversion¹¹. Ainsi, le poids de l'agriculture bio est actuellement marginal.

Néanmoins, on observe une croissance importante ces dernières années. Ainsi, entre 2007 et 2009, le nombre de fermes bio est passé de 236 à 328 soit une hausse de 39%.

Un essor qui bénéficie aussi à l'aval de la filière

Cette croissance du bio ne concerne pas seulement la production mais aussi l'aval de la filière. Comme en témoigne Inter Bio Bretagne, "tout l'accroissement de la production trouve acheteur". Ainsi, en Bretagne, entre 2007 et 2009, le nombre de préparateurs certifiés bio a progressé de 35%, celui des grossistes et des intermédiaires de commerce de 41% et le nombre des magasins spécialisés bio s'est accru de 8%¹² (cf.annexe 2). L'Ille-et-Vilaine comprend désormais 101 préparateurs, 33 grossistes et 38 magasins spécialisés en bio. Cette répartition est conforme à celle observée dans les autres départements bretons. 4 facteurs permettent d'expliquer cette forte croissance :

- La création d'entreprises bio et d'activités bio au sein d'entreprises existantes ;

¹¹ Réseau GAB-FRAB, *Observatoire régional de la production bio, Edition 2010 – Chiffres 2009*

¹² Inter Bio Bretagne, *Observatoire Régional de la Préparation et de la Distribution Bio en Bretagne, Synthèse des résultats 2009 – Edition 2010*

- Le faible nombre de cessations d'activités ;
- La mise en conformité avec les obligations légales de contrôle bio pour certains intermédiaires de commerce et de détaillants (magasins spécialisés, boulangeries, fournisseurs de la restauration collective...).

La massification de la production interroge les perspectives de développement du modèle

La diversification des circuits de commercialisation

Le développement du bio s'est d'abord fortement appuyé sur les circuits courts (vente à la ferme, marché, ...). Ce mode de commercialisation permettait la production de volumes faibles et "légitimait" des prix supérieurs auprès d'une clientèle militante prête à payer ce surplus en échange d'une garantie de qualité et d'un rapport renouvelé à l'agriculture. Actuellement, 40% des fermes bio en Ile-et-Vilaine pratiquent la vente en circuits courts soit un taux conforme à la tendance régionale (41%)¹³. Néanmoins, depuis quelques années, ce sont les grandes surfaces alimentaires qui commercialisent le plus de produits bio. Elles disposent désormais, au niveau national, de 45% des parts de marché. Les magasins spécialisés assurent 38% des ventes : 26% pour les magasins spécialisés en réseau (Biocoop, la Vie claire, Naturalia...) et 12% pour les magasins spécialisés indépendants.

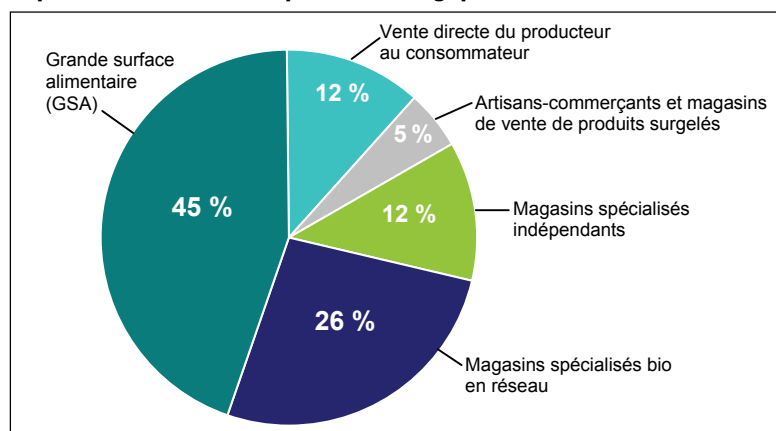
40% des fermes bio en Ile-et-Vilaine pratiquent la vente en circuits courts soit un taux conforme à la tendance régionale (41%). Néanmoins, depuis quelques années, ce sont les grandes surfaces alimentaires qui commercialisent le plus de produits bio.

Quel que soit le circuit de distribution, les ventes de produits bio connaissent un essor important. Entre 2008 et 2009, les grandes surfaces alimentaires (GSA) ont enregistré une croissance de 27%, les magasins spécialisés en réseau de 15% et indépendants de 12%.

L'arrivée de la grande distribution : opportunité ou menace ?

De plus en plus, les GSA proposent des gammes de produits bio. Constituant auparavant un facteur de différenciation, ces produits sont désormais devenus in-

Répartition en valeur des produits biologiques en France en 2009



Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique – AND International Agence Bio - 2009

contournables. Les GSA développent des produits bio sous marque de distributeur. (ex. Monoprix Bio, Carrefour Bio, Bio Village pour Leclerc...). Ce nouvel essor constitue à la fois une opportunité et une menace pour les producteurs. En effet, les GSA génèrent des volumes importants qui peuvent contribuer à la pérennisation de la production. (ex. Carrefour a démocratisé le pain bio grâce à "la boule bio" lancée dès 1991). De plus, les prix des produits bio commercialisés sous des marques de distributeurs sont souvent moins élevés ce qui les rend plus accessibles auprès du grand public et ce qui peut contribuer à augmenter les volumes de production et à diminuer les écarts de prix entre produits bio et conventionnels. En outre, les

GSA, grâce à la communication de masse qu'elles mettent en œuvre (campagnes publicitaires, site Internet de Carrefour dédié aux produits bio...), peuvent participer à la diffusion du bio auprès du grand public. Néanmoins, la demande de produits bio au sein de la grande distribution peut contribuer à déstructurer la filière. En effet, les volumes attendus par la grande distribution écartent les petits producteurs. Ceux-ci sont incapables de s'aligner sur les prix pratiqués dans la grande distribution, qui requièrent de grosses capacités de production et de logistique. Ainsi, seuls les industriels sont en mesure de satisfaire cette

¹³ Observatoire de la vente en circuits courts, Ed.2010, Données 2009

demande. (ex. Triballat, Danone, Distri-borg)¹⁴.

L'introduction du bio dans la restauration collective

Le Grenelle de l'Environnement s'est donné comme objectif de porter la part de produits bio en restauration collective à 20% d'ici 2012. En Ille-et-Vilaine, le GIE Manger Bio 35 qui regroupe 25 producteurs répartis sur le département est dédié au secteur de la restauration collective. Grâce à un partenariat avec le réseau Biocoop et sa centrale d'achat, il propose une gamme de produits

étendue (épicerie, fruits et légumes non disponibles localement, fromages...) en complément de l'offre locale (pain, produits laitiers, légumes, fruits, œufs, poulets, viandes de porc...). Différentes initiatives fleurissent sur le territoire pour favoriser l'introduction du bio dans la restauration collective. Par exemple, la commune de la Chapelle-Thouarault est parvenue à convertir la majeure partie des ingrédients en bio, en l'espace de 6 ans¹⁵. De plus, elle favorise le bio au niveau local en exigeant des produits cultivés dans la région. Certes, les produits bio ont un coût supérieur de 15%, mais cela se traduit par une hausse de seulement 5% du prix du repas car la matière alimentaire ne représente qu'un tiers du coût global du repas. L'introduction de produits "bio et locaux" dans la restauration collective peut constituer une opportunité pour le territoire mais soulève plusieurs questions (commande publiques, volumes à fournir...). Ces enjeux sont précisément investigués par Rennes Métropole qui a mis en place un groupe de travail à cet effet. Signalons qu'une initiative proche est mise en œuvre sur le pays de Redon, soutenue par l'association "De l'assiette aux champs, santés durables" en partenariat avec les producteurs, les élus et l'Ecole supérieure de logistique industrielle de Redon.

Une offre insuffisante par rapport à la demande

Actuellement en France, la demande est si importante que l'offre nationale n'est pas en mesure de la satisfaire. Ainsi, 40% des produits bio sont importés des pays voisins

¹⁴ Dossier sur le bio et la grande distribution, sur le site "A chacun son bio"

¹⁵ Rennes Métropole, *Restauration collective, produits bio et locaux*, janvier 2011

(Espagne, Italie, Allemagne, Autriche...)¹⁶. La production bio après avoir constitué un marché de niche s'inscrit de plus en plus dans un marché concurrentiel. Cela est particulièrement vrai pour des productions de masse comme le lait. Ainsi, les fermes laitières bretonnes se retrouvent en situation de concurrence par rapport aux exploitations hollandaises beaucoup plus productives. Pour que leur développement soit viable, les acteurs doivent développer des stratégies de rentabilisation économique. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- L'intensification de la production car l'agriculture biologique s'est d'abord développé comme un système extensif ;
- L'agrandissement des exploitations ;
- La recherche de la diversification au niveau des produits, des circuits de commercialisation ;
- Le développement de l'élevage en bio puisque c'est la principale production ; l'Ille-et-Vilaine étant le 1^{er} producteur de lait et de veau au niveau national.

L'évolution des emplois en lien avec l'essor du bio

Le profil des producteurs bio, les conditions de vie

Plusieurs tendances sont repérées concernant le profil des producteurs bio :

- Agrobio 35 constate que la grande majorité des agriculteurs bio sont des agriculteurs conventionnels qui se sont convertis à la bio. Néanmoins, la part d'agriculteurs non originaires du milieu agricole est plus élevée en bio. Cette tendance est encore plus marquée pour la production maraîchère. Au sein du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du Rheu, moins de 20% des élèves sont des enfants d'agriculteurs.
- Leur niveau de formation est légèrement supérieur au niveau de formation moyen des exploitants en agriculture conventionnelle¹⁷.

¹⁶ Actu environnement, "Filière bio française : une croissance à relativiser", 3 février 2011

¹⁷ Agence Bio, *Dynamique de développement de l'agriculture biologique en France*, 2010

- Leurs performances sont souvent meilleures. Néanmoins, cela ne s'explique pas nécessairement par leur passage en bio dans la mesure où se sont souvent les agriculteurs conventionnels les plus performants qui se convertissent au bio.

Une agriculture plus intensive en main-d'œuvre

En 2009, la production bio génère en Ile-et-Vilaine 661 Unités de Travail Humain (UTH). D'une manière générale, on constate que l'agriculture biologique est plus intensive en main-d'œuvre. Ainsi, si on considère la production de lait, une exploitation bio produit en moyenne la même quantité de lait avec une main-d'œuvre plus importante et un niveau d'intensification des animaux (quantité de lait produit par vache) moins important¹⁸(cf. annexe 3). Pour certains types de productions cela peut s'expliquer par la charge supplémentaire de travail induite par l'interdiction

Si on considère la production de lait, une exploitation bio produit en moyenne la même quantité de lait avec une main-d'œuvre plus importante et un niveau d'intensification des animaux [...] moins important

de l'utilisation de produits phytosanitaires. En outre, cela peut aussi résulter du fait que les exploitations bio commercialisent souvent une partie de leur production en circuits courts et ont donc d'autres activités à assumer. C'est le cas pour 41% des fermes bretonnes. Signalons que le degré d'intensivité de la main-d'œuvre varie en fonction du type de production.

Au-delà de la question des emplois, se pose la question des revenus des producteurs. En effet, si l'exploitation bio produit des quantités équivalentes avec un nombre d'UTH plus élevé, on peut s'interroger sur les revenus des agriculteurs. Cela nécessite aussi de prendre en compte le prix de vente des produits bio ainsi que le montant des aides auxquelles ils peuvent prétendre. De plus, il faut signaler que la conversion en bio impose une période de latence, liée au renouvellement des sols, qui peut soulever des problèmes en termes de revenus disponibles pour les agriculteurs. Ces périodes varient fortement en fonction du type de production. Par exemple, pour la production d'œufs cette phase de transition est de 6 semaines alors que pour les cultures végétales pérennes, il faut attendre au moins 3 ans avant la première récolte bio.

Les besoins en formation

Les compétences liées au bio

Au niveau de la production, les compétences devant être acquises sont les suivantes:

- Agronomiques : maintien de la fertilité des sols sur le long terme
- Zootechniques : respect du bien-être animal
- Réglementaires : cadre particulier de l'agriculture biologique
- Politiques publiques d'appui à l'agriculture biologique
- Diversification des activités
- Commercialisation des produits en circuits courts
- Echanges avec des pairs

On observe une demande de formation importante pour les acteurs en aval de la filière alimentaire. Elle porte plutôt sur le respect des règles et des procédures (ex. étiquetage).

Au-delà des compétences techniques, le développement du bio nécessite une sensibilisation de l'ensemble des acteurs. En effet, malgré la diffusion du bio, certains obstacles d'ordre sociologique demeurent. Le CFPPA du Rheu note que les producteurs conventionnels sont parfois réticents par rapport à l'image véhiculée par cette nouvelle façon de produire.

¹⁸ Cogedis, *Agriculture biologique : filière et résultats- dossier 2010-2011*

La formation

Au niveau national, dès la fin des années 80, le réseau Formabio s'est donné comme objectif d'aider les établissements à sensibiliser le public (élèves, stagiaires, apprentis, étudiants) et de développer les collaborations entre les établissements et les professionnels de l'agriculture bio.

Depuis 2008, tous les cursus de formation de l'enseignement agricole ont été adaptés pour prendre en compte l'agriculture biologique en conformité avec le plan "Agriculture biologique : horizon 2012". Effectivement, comme le signale le CFPPA¹⁹ du Rheu, *"la tendance n'est pas de créer des diplômes dédiés à l'agriculture biologique mais bien d'adapter les diplômes existants"*. Il existe très peu de formations initiales dédiées au bio²⁰ (cf. annexe 4). Sur le territoire, le CFPPA du Rheu a mis en place à partir de 1990 un pôle d'activités tourné vers l'agriculture bio qui permet de former annuellement une soixantaine de personnes : 20 éleveurs et 40 maraîchers. 2 diplômes liés au bio sont préparés au Rheu : Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole en conventionnel et en bio, certification de spécialisation de conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation. De plus, une exploitation de 70 hectares sert de terrain d'apprentissage pour les personnes en formation. Elle comprend notamment une production maraîchère labellisée bio, qui sert à la consommation interne du lycée et à l'approvisionnement du magasin Biocoop. Dans l'enseignement supérieur, les écoles d'ingénieur dispensent des modules ou des interventions sur l'agriculture biologique, ce que propose Agrocampus ouest à Rennes. Au niveau de l'apprentissage, il existe également peu de formation spécifique. Cependant, l'apprentissage peut être réalisé auprès d'un agriculteur biologique ce qui permet d'acquérir une forte expérience professionnelle.

Pour le CFPPA du Rheu, "la tendance n'est pas de créer des diplômes dédiés à l'agriculture biologique mais bien d'adapter les diplômes existants".

La formation continue joue un rôle essentiel. Sur le territoire, Agrobio 35 dispense différentes formations à destination des agriculteurs bio. En 2010, environ 150 agriculteurs en bio ou en voie de conversion y ont participé, soit une cinquantaine de jours de formation. Signalons l'existence d'une formation "Les bases techniques de la bio" dispensée tout au long de l'année aux agriculteurs intéressés par le bio. De plus, une quarantaine d'agriculteurs ont suivi une formation bio organisée par la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Centres d'Etudes Techniques Agricoles d'Ille-et-Vilaine (FDCETA35) ou la Lande du Breil (concernant la transformation des produits dans ce dernier cas).

¹⁹ Centre de formation professionnelle et de promotion de l'agriculture.

²⁰ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole 2009-10*

ANNEXES

Annexe 1 - Dynamique de développement de l'agriculture biologique dans les régions de France en 2009

L'agriculture biologique en croissance dans toutes les régions en 2009/2008

Région	Nombre d'exploitations		Surfaces bio (ha)	Surfaces en conversion (ha)	Surfaces totales 2009 (ha)	% conversion/ total bio	Evolution des surfaces 2009/2008	% de SAU en 2009
	2009	2009/2008						
ALSACE	427	13,0%	10 970	2 600	13 570	19,2%	12,5%	4,0%
AQUITAINE	1 411	25,4%	25 851	9 400	35 251	26,7%	23,0%	2,5%
AUVERGNE	674	28,4%	25 531	7 525	33 057	22,8%	22,3%	2,2%
BASSE-NORMANDIE	590	19,2%	24 515	7 350	31 865	23,1%	15,8%	2,6%
BOURGOGNE	624	22,1%	26 346	6 034	32 380	18,6%	11,3%	1,8%
BRETAGNE	1 292	22,2%	35 471	8 391	43 862	19,1%	18,6%	2,6%
CENTRE	532	24,9%	19 058	6 239	25 297	24,7%	20,1%	1,1%
CHAMPAGNE-ARDENNE	210	22,1%	6 775	2 192	8 967	24,4%	18,3%	0,6%
CORSE	182	19,7%	5 288	1 969	7 257	27,1%	25,4%	4,7%
FRANCHE-COMTE	387	18,0%	21 211	4 171	25 382	16,4%	13,1%	3,8%
HAUTE-NORMANDIE	108	24,1%	3 288	1 279	4 567	28,0%	10,5%	0,6%
ILE DE FRANCE	120	34,8%	4 436	772	5 208	14,8%	15,6%	0,9%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 785	34,9%	40 962	19 641	60 602	32,4%	27,5%	6,4%
LIMOUSIN	351	15,8%	14 846	3 538	18 383	19,2%	12,7%	2,2%
LORRAINE	283	18,9%	17 974	3 242	21 216	15,3%	10,0%	1,9%
MIDI-PYRENEES	1 618	21,7%	60 581	16 804	77 385	21,7%	14,1%	3,3%
NORD-PAS-DE-CALAIS	177	19,6%	3 710	716	4 425	16,2%	25,2%	0,5%
OUTRE-MER	121	11,0%	2 323	740	3 063	24,1%	7,7%	2,4%
PAYS DE LA LOIRE	1 437	21,7%	59 258	15 940	75 197	21,2%	14,1%	3,5%
PICARDIE	142	16,4%	4 610	1 309	5 919	22,1%	7,9%	0,4%
POITOU-CHARENTES	536	16,3%	20 319	4 542	24 861	18,3%	7,7%	1,4%
PROV-ALPES-COTE-AZUR	1 520	29,8%	45 315	12 391	57 707	21,5%	11,9%	8,7%
RHONE-ALPES	1 919	22,4%	46 999	15 091	62 091	24,3%	15,7%	4,2%
TOTAL France	16 446	23,7%	525 638	151 875	677 513	22,4%	16,1%	2,5%

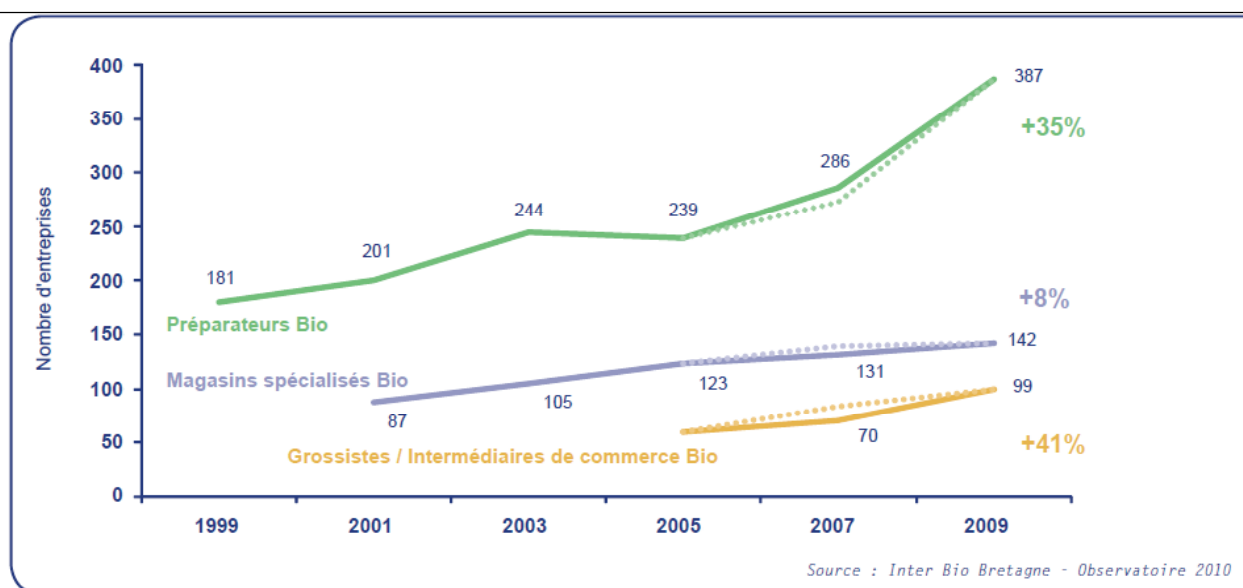
(1) L'Outre-Mer regroupe les départements de la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.

(2) la part de l'agriculture biologique en France est calculée uniquement pour la France métropolitaine à partir des données provisoires d'Agreste pour 2006.

Source : Agence Bio / OC

Source : Agence Bio, Edition 2010, Données 2009

**Annexe 2. Evolution du nombre d'opérateurs bio bretons depuis 1999,
hors terminaux de cuisson et boulangeries/boucheries en GSA**



N.B. : Les lignes en pointillés signifient que certains résultats de l'enquête menée en 2008 ont été modifiés. Ainsi, pour permettre la comparaison entre les études des années précédentes, certains opérateurs ont été reclassés rétroactivement. Ceci explique, par exemple, que le nombre de grossistes indiqué pour 2007 est de 70 et non plus de 84, comme mentionné dans la publication précédente.

Source : Inter Bio Bretagne

Annexe 3. Comparaison des indicateurs entre production bio et conventionnelle

	BIO		CONVENTIONNEL	
	Nombre	Nombre par UTH	Nombre	Nombre par UTH
Exploitation laitière				
UTH familiales	1,8	2,02	1,65	1,75
UTH salariales	0,22		0,10	
Quota	343 945	169 800	336 958	180 620
Lait produit	330 409	136 360	342 728	184 860
Nombre de vaches	64	32	52	28
Lait par vache	5 161		6 599	
Exploitation légumière				
UTH familiales	1,91	2,45	1,72	2,67
UTH salariales	0,54		0,95	
Surface	16,42	6,7	26,69	9,9
% en société	56%		70%	
Exploitation de volailles				
UTH familiales	1,63	1,77	1,36	1,56
UTH salariales	0,14		0,20	
Surface de bâtiments	839	474	1289	826
Exploitation de production d'œufs				
UTH familiales	1,20	1,22	1,25	1,54
UTH salariales	0,02		0,29	
Poules au départ	5 425	4 446	23 750	15 389
Oeufs par poule	271		290	

Source : COGEGIS, Données 2008

Annexe 4. Panorama sur la formation en agriculture biologique (en France)

Formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> • BAC professionnel • Brevet de Technicien Supérieur Agricole • Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et développement (ABCD)
Formation par apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Brevet de Technicien Supérieur Agricole • Certificat de spécialisation • Brevet Professionnel à orientation Agriculture Biologique • Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et développement (ABCD)
Formation pour adultes	<p>Pour les personnes sans formation agricole ni expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet Professionnel à orientation Agriculture Biologique <p>Pour les personnes titulaires d'un diplôme agricole ou ayant une expérience dans le domaine agricole d'au moins 1 an :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation • Certificat de technicien conseil en agriculture biologique <p>Autres formations diplômantes à orientation agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BTS Analyse et Conduite de Système d'Exploitation (ACSE) pour adultes • Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et développement (ABCD)
Formation dans l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et développement (ABCD)
Formations ouvertes et à distances	<ul style="list-style-type: none"> • Unités du Brevet Professionnel à distance • Partie technique du Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole à orientation agriculture biologique • Autres formations à distance : <ul style="list-style-type: none"> - Vendre les produits de l'agriculture bio (100h en 3 modules) - Bases techniques et réglementaires de l'agriculture bio (100 heures en 4 modules) - Sensibilisation à l'agriculture bio - Maraîchage bio - Volailles bio - Arboriculture bio - Transformation produits végétaux (pain bio) - Grandes cultures en agriculture bio

Liste des sigles

ABCD	Agriculture Biologique Conseil et Développement
ACSE	Analyse et Conduite de Système d'Exploitation pour adultes
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CIVAM	Centre d'Initiative pour la Valorisation du Milieu agricole
FD CETA35	Fédération Départementale des Centres d'Etudes Techniques Agricoles d'Ille-et-Vilaine
FRAB	Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques
GAB	Groupement des Agriculteurs Biologiques
GES	Gaz à Effet de Serre
GSA	Grande Surface Alimentaire
PAC	Politique Agricole Commune
PLA	Plan Local de l'Agriculture
SAU	Surface Agricole Utile
UTA	Unité de Travail Annuel : travail d'1 personne exerçant à temps plein pendant 1 an

Bibliographie

- Actu environnement, article "Filière bio française : une croissance à relativiser", 3 février 2011
- Agence Bio, *7^{ème} Baromètre Consommation et perception des produits biologiques*, 2010
- Agence Bio, *Dynamique de développement de l'agriculture biologique en France*, 2010
- AREFA Languedoc-Roussillon, *Emploi et compétences en agriculture biologique*, Cahier n°3, 2009
- Aric, *Produits bio en restauration collective, zoom sur les circuits courts*, Lettre de l'Aric n°223, janvier-février 2011
- CCIT Rennes Bretagne, Magazine Eko, n°19, mars-avril 2011
- Civam Bretagne, *L'impact énergétique des circuits courts*, 2009
- Cogedis, *Agriculture biologique : filière et résultats - dossier 2010-2011*
- FNAB, *Agriculture biologique : évaluation d'un gisement d'emplois*, 1998
- FN Civam, *L'agriculture durable*, 2010
- Inter Bio Bretagne, Observatoire Régional de la Préparation et de la Distribution Bio en Bretagne, *Synthèse des résultats 2009 – Edition 2010*
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole 2009-10*, 2010
- Rennes Métropole, *Restauration collective, produits bio et locaux*, janvier 2011
- Réseau GAB-FRAB, Observatoire régional de la production bio, *Edition 2010 – Chiffres 2009*

Note méthodologique

Approche

La note se concentre sur le développement du bio, qui correspond à l'une des pistes de travail envisagées pour favoriser la mutation vers une agriculture durable. Le bio fait l'objet d'une réglementation stricte si bien qu'une faible part des producteurs respectent l'ensemble des critères requis pour la certification. Néanmoins, un certain nombre de producteurs adoptent des pratiques qui visent une agriculture plus durable c'est-à-dire "respectueuse de l'environnement, plus économe de ses ressources et plus rentable" (Ministère de l'Agriculture). Qu'il s'agisse d'agriculture raisonnée, d'agriculture paysanne ou d'agriculture de conservation, de plus en plus, l'impact environnemental de l'agriculture est pris en compte. Autrement dit, cette étude a vocation à mieux comprendre les enjeux liés à l'essor du bio pour mieux éclairer une stratégie de développement territorial qui en aucun cas ne saurait se limiter au bio et qui devra envisager la complémentarité des modes de production et de distribution.

Méthode

La présente contribution a été élaborée à partir des échanges ayant eu lieu lors d'une réunion au cours de laquelle des acteurs de la filière bio ont été auditionnés : Agrobio 35, Inter Bio Bretagne et le CFPPA du Rheu, en présence d'acteurs du territoire. Ces échanges ont été alimentés par une analyse documentaire réalisée notamment à partir des ressources repérées dans le cadre d'une veille hebdomadaire sur le thème du bio et des circuits courts.

Les principales données statistiques proviennent :

- au niveau national : Agence Bio
- au niveau régional : Réseau GAB-FRAB, Observatoire régional de la production bio et Inter Bio Bretagne, Observatoire Régional de la Préparation et de la Distribution Bio en Bretagne

Le nombre de fermes bio correspond au nombre de fermes certifiées en agriculture biologique ou en cours de conversion vers l'agriculture biologique.

Les préparateurs regroupent les abattoirs, bouchers, boulangers, conditionneurs, façonniers, organismes stockeurs, restaurateurs, sous-traitants, terminaux de cuisson et les entreprises de transformation.

La vente en circuits courts définie par les observatoires fait référence à la vente directe ou avec un intermédiaire au maximum.

Présidents du groupe croissance verte

Membre du Bureau du Codespar
Vice-présidente du Codespar et
présidente de la Meif

Philippe CAFFIN
Gwenaële HAMON

Membres ayant participé à la contribution

Agrobio 35
CCIT Rennes Bretagne
CFPPA Le Rheu
Chambre d'agriculture 35
Direccte – Unité Territoriale 35
Ecole des Métiers de l'Environnement
Envam
Inter Bio Bretagne
M.E.I.F. Bassin d'Emploi de Rennes
Pays de Rennes
Rennes Métropole
Reso Solidaire

Yann JAFFRE
Catherine MINIOT
Vincent GAUCHARD
Michelle DEBROIZE
Thierry STANQUIC
Gérard HUILLERY
Marion DIAZ
Virginie FASSEL
Elsa DELAUNAY
Sophie ROUXEL
Pascal VERDIER
Emmanuelle ROUSSET

Contacts

Elise BEKARI
02 99 86 65 83
e.bekari@codespar.org

Michaël BOIS
02 99 86 65 82
m.bois@codespar.org

Note téléchargeable
sur le site

www.paysderennes.fr/codespar/

CODESPAR

4 avenue Henri Fréville
CS 40734
35207 RENNES Cedex 2

Tél. 02 99 86 65 80
Fax 02 99 86 65 85